



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 2 avril 2026	Délibération n° 2026-04-02/02 Direction des Finances
---------------------------------------	---

Le 2 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 27/03/2026

**ETAIENT PRESENTS (31) :**

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mme Pavlovic, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, M. Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Arnould

**PRESENTS PAR PROCURATION (02) :**

Mme Haouzi à M. Naudet, M. Corceiro à Mme Mary

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. DELUCHEY**

<b><u>OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026</u></b>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que ce rapport doit comporter, notamment, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de la ville,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Deluchey

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260410-DEL2026040202-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

PAR vingt-quatre voix POUR

ET neuf abstentions,

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport ci-annexé.

Le secrétaire,



Jean-Philippe DELUCHEY



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 10 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 10 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 10 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260410-DEL2026040202-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026